



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 décembre 2021

19h00, Salle du Conseil Municipal

Convocation : 26 novembre 2021

Etaient présents : F. CROISSANDEAU, J. LOBROT, M. DUHAMELLE, G. ROUSSAY, N. THULLIER, G. KARPOFF, P. COURTOIS, P. RIVIÈRE, F. VERGER, N. POTIER, S. JARDIN, S. CARTAULT, S. PASQUIER, S. AMOUDRY, C. TEIXEIRA, R. BEAUGILLET, A. CHATILLON, A. CHÉRY, P. CHAMBRIER

Etaient absents excusés : C. MAIGRE (procuration à F. CROISSANDEAU), M. PANON (procuration à G. ROUSSAY) E. DARIDAN, B. GEORGE (procuration à J. LOBROT)

Mme Sandra CARTAULT a été désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Conseil Municipal :

- **a approuvé** le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2021 ;
- **a examiné** les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire le 3 décembre 2020 ;
- **a approuvé** la modification des statuts d'Agglopolys afin d'acter sa nouvelle prise de compétence, exercée à titre facultatif et validée par la délibération du Conseil Communautaire n° A-D2021-198 du 11 octobre 2021 et libellée ainsi : « *Actions d'intérêt communautaire de promotion et de prévention en santé et de développement et de coordination de l'offre de soins visant à lutter contre les déserts médicaux* » ;
- **a approuvé** le plan de financement, arrêté à 69 939 € HT, pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque de 588 m2 dans la cour des ateliers municipaux, en vue du dépôt d'une demande de subvention, auprès de la Préfecture, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 ;
- **a approuvé** le plan de financement, arrêté à 118 519 € HT, pour les travaux de réfection de la cour de l'école Paul Renouard, en vue du dépôt d'une demande de subvention, auprès du Conseil Départemental, au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2022 ;
- **a autorisé** M. le Maire à signer la convention proposée par le Gouvernement, dans le cadre de son plan de Relance du 3 septembre 2020 visant à faire face aux conséquences économiques et sociales provoquées par l'épidémie de la Covid-19. Celui-ci comportait notamment un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif. A ce titre la commune a déposé un dossier dont le coût total pour les 2 écoles primaires s'élevait à :
 - 44 167,44 € TTC pour le volet équipement du socle numérique de base, pour une subvention octroyée de 26 949 €,
 - 11 599,50 € TTC pour le volet services et ressources numériques, pour une subvention octroyée de 2220 € (plafond limité à 10€/enfant),

La signature de la présente convention servira de support au paiement de la subvention totale de 29169€.

- **a approuvé** le projet d'achat d'un matériel de voirie de type balayeuse pour un montant de 55 000 € TTC et **décidé** d'inscrire la dépense au budget 2022, en section investissement ;
- **a approuvé** les modifications apportées sur les contrats de location pour le Gîte d'Etape comme suit :
 - Adresse du site : 6 avenue des Combattants d'Afrique du Nord,
 - Nombre de couchages autorisé : maximum 15
 - Insertion du logo et des coordonnées de la Mairie
 - Ajout d'une interdiction dans le paragraphe intitulé « *Conditions générales* », dernière ligne :

- Interdiction d'utiliser toute structure extérieure sans une autorisation préalable écrite de la Mairie (barbecue, bois, barnums...) » ;

- ♦ **a approuvé** les modifications apportées à la liste des gratuités annuelles de location de la salle des fêtes ou du gîte d'étape, à effet à compter du 1^{er} janvier 2022, notamment en ajoutant l'association HRun ;
- ♦ **a approuvé** le versement d'une subvention de 200 € à l'association « Restos du Cœur de Loir-et-Cher » pour soutenir financièrement sa campagne 2021-2022. Les crédits seront prélevés sur le budget 2021 ;
- ♦ **a approuvé** la décision modificative n°3 au Budget Principal de la Commune ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	Désignation	Dépenses	Recettes	Observations
013	6419	Remboursement Personnel		4 200,00 €	Remboursement rémunération personnel
013	6459	Remboursement Charges		2 100,00 €	Remboursement rémunération personnel
73	73211	Attribution de compensation		8 300,00 €	Régularisation AC 2020
73	7381	Taxe additionnelle droits de mutation		6 000,00 €	Notification 2021
014	739211	Attribution de compensation	8 300,00 €		Régularisation AC 2020
68	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	600,00 €		Dotation aux provisions
023	023	Versement à la section d'investissement	11 700,00 €		
		Total	20 600,00 €	20 600,00 €	
INVESTISSEMENT					
Chapitre	Compte	Désignation	Dépenses	Recettes	Observations
021	021	Virement de la section de fonctionnement		11 700,00 €	
21	21312	Bâtiments scolaires	11 100,00 €		Réhabilitation salle des profs
21	21312	Bâtiments scolaires	- 13 900,00 €		Cour de l'école - ajustement de crédits
21	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 400,00 €		Poteau incendie voie de Jouvençay
21	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	2 900,00 €		Panneaux de signalisation
21	2188	Autres immob. Incorporables	5 200,00 €		caméra Giratoire Ardoise
23	2315	Immobilisations en cours	3 000,00 €		Ajustement de crédits lot 2 Centre bourg
		Total	11 700,00 €	11 700,00 €	
		Total Général	32 300,00 €	32 300,00 €	

- ♦ **a adopté** la modification de l'autorisation de programme pour l'Aménagement du Centre Bourg, de même que les crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

N° Autorisation de programme	Libellé	Montant TTC de l'autorisation de Programme	Crédits de paiement 2019 TTC	Crédits de paiement 2020 TTC	Crédits de paiement 2021 TTC
2019	Aménagement du Centre Bourg	1 004 935,14 €	512 852,93 €	284 082,21 €	208 000,00 €

- **a approuvé** l'ouverture par anticipation au vote du Budget 2022 les crédits d'investissement suivants ;
 - Chapitre 20 : 4 200 €,
 - Chapitre 21 : 91 000 €
 - Chapitre 23 : 63 000 € ;
- **a autorisé** M. le Maire à inscrire au compte 6817 " Provision pour dépréciation actifs circulants" une somme de 600 €, qui constituera une provision pour dépréciation des actifs circulants ;
- **a approuvé** l'achat de friandises auprès de la confiserie « Cube Vanille » sise dans la galerie marchande d'Auchan à Vineuil au profit des enfants des écoles primaires de Cour-Cheverny, pour un montant de 680 € TTC,
- **a autorisé** M. le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de la Commune de Cheverny pour la participation à l'achat de ces friandises, au prorata du nombre d'élèves chevernois inscrits dans les 2 écoles, pour un montant total de 148 €,
- **a approuvé** la création et la suppression de postes statutaires, en fonction de l'évolution de carrière de certains agents municipaux :
 - Créations :
 - un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2022, à temps complet
 - un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} janvier 2022, à raison de 9/35^e,
 - un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} janvier 2022, à temps complet
 - un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2022, à temps complet
 - Suppressions :
 - un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 31 décembre 2021,
 - un poste d'agent social
 - un poste d'assistant socio-éducatif principal de 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2022,
 - un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- **a approuvé** l'augmentation des montants maxima du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour tous les cadres d'emplois, dans la limite fixée par les arrêtés ministériels instituant les montants, à effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- **a pris acte** du rapport d'activités 2020 du SIDELC.

Affaires diverses

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- Dates prévisionnelles des séances de Conseil Municipal 2022 (à titre indicatif) : **Jeudi à 19 heures les** :
 - 3 février
 - 19 mai
 - 15 septembre
 - 1^{er} ou 8 décembre (selon clôture des exercices imposée par la Trésorerie)
 - 7 avril
 - 30 juin
 - 20 octobre
- Dates Elections 2022 :
 - Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
 - Législatives : 12 et 19 juin 2022
- Vœux au personnel communal : vendredi 10 décembre 2021 à la salle des fêtes, à partir de 19 h avec l'équipe municipale, sous réserve des conditions sanitaires du moment. Obligation de présentation du passe-sanitaire ou d'un test de moins de 24 heures pour accéder à la salle, conformément à la législation en vigueur ;
- Vœux à la population : Samedi 8 janvier 2022, à 19 heures à la salle des fêtes, sous réserve des conditions sanitaires du moment
- Publication et distribution du bulletin municipal annuel courant décembre ;
- Projet de réfection intérieure de la Mairie : M. le Maire explique que l'Etat encourage la création de Maisons France Services (MFS) sur le territoire national. Pour mémoire, une MFS doit permettre aux usagers d'accéder à un bouquet de services au sein d'un même lieu. Ces derniers peuvent ainsi être accompagnés dans leurs démarches administratives au quotidien : emploi, santé, retraite, caisse d'allocations familiales, téléphonie, Trésor Public...

M. le Préfet du Loir-et-Cher a proposé à la commune de Cour-Cheverny d'implanter ce type de structure sur son territoire pour 2 raisons principales :

- Potentiel de population important : 4 000 habitants, avec les administrés de Cheverny,
- Profiter de la réfection des locaux de la Mairie pour insérer ce projet, en vue de mutualiser le personnel municipal, sachant qu'une MFS nécessite au moins 2 agents à temps complet pour assurer la continuité du service public

M. le Maire ajoute que La Poste pourrait peut-être aussi être incluse dans cette restructuration administrative.

Par conséquent, M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de Mairie, prévus initialement pour 2022, en 2 phases annuelles successives, seraient reportés en 2023, et en une seule phase. Ce report permettra à l'équipe municipale de réfléchir à ce projet intéressant au cours de 2022, même si M. le Préfet attend une réponse rapide de la collectivité.

A ce jour, M. le Maire estime qu'il est nécessaire de consulter les avis des communes avoisinantes sur ce projet, en vue de signer une convention de partenariat avec elles, pour une répartition des charges de fonctionnement (essentiellement pour le personnel), le reste à charge étant estimé à 22 000 €. La commune de Cheverny s'est prononcée favorablement à ce projet de participation financière.

♦ Point sur les travaux en cours par M. ROUSSAY, Adjoint en charge des travaux :

- Réfection de la salle des professeurs de l'école Paul Renouard et des sanitaires du 1^{er} étage : la réception des travaux a eu lieu lundi dernier. Le 1^{er} étage du bâtiment central est devenu un espace de travail très agréable pour les utilisateurs, suite aux divers travaux de réhabilitation réalisés depuis un an : bureau de la Directrice, bibliothèque de l'école, salle des professeurs et sanitaires.
- Les sanitaires publics place Victor Hugo : les travaux seront terminés fin décembre 2021, pour une mise en service en début d'année 2022. Ceux-ci seront accessibles 7j/7, 24h/24.
- Expertise de la maison communale sise 3 place de la République : La commune a fait appel à un Ingénieur Conseil IPE installé à Blois, Expert en Construction auprès la Cour d'Appel d'Orléans. Il a estimé les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée, le 1^{er} étage restant en grenier aménageable, à 176 206,65 € TTC.

♦ Questions orales : Plusieurs questions ont été adressées par M. CHATILLON et Mme CHAMBRIER à M. le Maire, concernant :

- L'annulation de la séance de conseil municipal du 4 novembre : Une erreur matérielle relative à la liste des destinataires du mail annulant ladite séance a été commise, les 3 élus de la liste d'opposition n'ayant pas reçu ce mail, alors que les agents concernés par la préparation de cette séance avaient été mis en copie. L'agent responsable de cette erreur de manipulation s'en est expliquée en séance. Toutefois, les élus concernés ne semblent pas avoir été convaincus. De nombreux et vifs échanges ont alors eu lieu au cours desquels chacun a estimé être dans son bon droit ;
- La création d'une 5^{ème} voie sur le giratoire de l'Ardoise. Cette voie est destinée à servir de sortie en cas de développement d'activités de cette zone ;
- Mise à disposition de la salle des fêtes à une association le 26 novembre, faisant suite à la journée de vaccinations contre la Covid-19. M. le Maire précise que la question posée par M. CHATILLON n'a pas à être traitée en public et qu'elle ne sera donc pas abordée en séance ;
- Mme CHAMBRIER demande à M. le Maire de rappeler à l'ensemble des élus les termes définis dans la charte de l'élu. M. le Maire estime que tous les élus sont en sa possession et qu'il est effectivement souhaitable que tous la relisent ;
- M. CHATILLON souhaite féliciter publiquement l'association « La Chaîne de Sologne » qui a réuni le weekend dernier plus de 450 kgs de denrées alimentaires auprès des 2 supérettes de la commune, au profit de la Banque Alimentaire de Loir-et-Cher. L'élu demande des applaudissements de l'assemblée.

♦ M. le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la journée des 265 vaccinations qui ont eu lieu à la salle des fêtes le 26 novembre dernier.

Cour-Cheverny, le 3 décembre 2021

Le Maire,

Francis CROISSANDEAU



Francis Croissanseau